

Plainte contre X pour empoisonnement par injection anti-covid



[Source : christine-cotton.lere-page.fr]

Si vous êtes une victime ou si vous êtes un(e) proche de victime des suites de la « vaccination » anti-covid, quelle qu'ait été la substance injectée (Pfizer, Moderna, etc.), **VOUS POUVEZ VOUS JOINDRE GRATUITEMENT** comme partie civile à la plainte contre X pour empoisonnement.

Votre constitution de partie civile a pour but, en plus d'éventuelles condamnations pénales prononcées, de vous faire obtenir l'attribution de dommages et intérêts pour les préjudices subis.

Si vous êtes une victime ou si vous êtes un(e) proche de victime, **C'EST LE MOMENT D'AGIR** en suivant scrupuleusement les instructions ci-dessous en **QUATRE ÉTAPES** :

[Voir la suite sur
<https://christine-cotton.lere-page.fr/se-porter-partie-civile-a-la-plainte-contre-x/>]

PLAINTÉ** CONTRE X POUR EMPOISONNEMENT INJECTION ANTI-COVID